

Voilà la vision nouvelle que M. Scott a eue. Dans son discours, il disait tout autre chose. "Nous nous appuyons, disait-il, sur le roc de la constitution". C'est sur ce roc que se tenait l'honorable premier ministre, et M. Scott y grimpa à sa suite. C'est sur ce roc aussi que se réfugièrent tous les autres. Mais dans ses moments lucides, lorsqu'il faisait des confidences à ses amis, M. Scott disait: "Je ne crois pas réellement que nous soyons tenus légalement et constitutionnellement d'accorder les écoles séparées" et il continue:

...mais moralement la cause est très forte, et à mon point de vue il serait déraisonnable de demander à Laurier de faire retraire Québec une troisième fois, lorsque la raison morale est si forte contre lui.

La justice, le droit constitutionnel, la vérité, M. Scott n'en tient aucun compte. Il s'agit simplement de se contredire et de savoir combien de fois un homme peut renier ses principes, et la question morale qui gouverne plusieurs le justifie de refuser de battre de nouveau en retraite.

Des dépêches au leader, dépêches que je n'ai pas envoyées moi-même mais dont j'ai eu connaissance, vous donnent aussi juste que possible la cause de la démission de M. Sifton et le résumé de la situation pendant les dix derniers jours. Je ne crois pas...

Mais voici quelque chose de riche.

Je ne crois pas que Laurier ou aucun membre de son cabinet, en dehors de Scott et de Fitzpatrick, se doutait que l'article 16 ne faisait que maintenir les conditions existantes au Nord-Ouest. Nous autres les députés du Nord-Ouest nous étions de cet avis...

Quel était cet avis? "Le maintien des conditions existantes."

Et l'on nous répondit que l'on suivrait nos conseils.

De sorte que MM. Scott et Fitzpatrick étaient les seuls coupables. L'un le doyen des ministres au Sénat et l'autre, plus jeune, à la Chambre des communes. Voilà les deux hommes qui connaissaient la portée réelle de l'article 16; voilà ceux qui le faisaient accepter à leurs collègues sans défiance dans le cabinet et voulaient aussi le faire accepter au Nord-Ouest. Mais on se trompait.

Le discours de Laurier ne m'indiquait rien autre chose, et pourtant je l'ai suivi avec beaucoup d'attention, bien que ce qu'il a dit au sujet des revenus des terrains scolaires m'ait rendu nerveux, vu que ses paroles prêtaient au soupçon.

Mais le sauveur n'était pas loin. Annoncé depuis longtemps, il venait, porté sur les ailes rapides des sources chaudes du Nord-Ouest, et il devait arriver à temps pour délivrer les ministres dans l'embarras et leurs partisans des griffes de Scott et de Fitzpatrick. Quel était ce sauveur?

L'esprit perspicace de M. Sifton découvrit bien vite la signification de l'article 16, qui, il ne pouvait y avoir de doute à ce sujet, devait

M. FOSTER.

soustraire les écoles séparées à l'autorité du pouvoir. Je suis convaincu que si Sifton avait voulu demeurer dans la vie publique il aurait pu parvenir à faire modifier les bills d'autonomie sans donner sa démission, mais il prétendait le contraire, et les difficultés que l'on a rencontrées depuis pour obtenir des modifications à la loi semblent lui donner raison, mais d'un autre côté, il est très possible que sa démission ait soulevé des ressentiments qui ne se seraient pas produits autrement.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, le premier ministre ne trouve pas de termes assez énergiques à lancer à la face de M. Haultain parce qu'il s'est opposé à cet article 16. Son lieutenant même, celui dans lequel il a toute confiance, l'homme qu'il a choisi, quoi qu'il puisse dire, pour diriger la bataille et faire accepter à la province son projet de loi favori, a vu le même danger que M. Haultain a aperçu, mais il a rengainé, tandis que M. Haultain resta fidèle à ses principes et à ses convictions.

Je crois que c'est une chose dangereuse pour un pays lorsqu'un premier ministre déclare ou affirme qu'un lieutenant-gouverneur ou celui qui le conseille doit refuser d'appeler pour former un cabinet un homme qui n'accepte pas ou ne partage pas ses vues particulières ou politiques. Ce fut le malheur de M. Haultain et c'est pour cela qu'il n'a pas été appelé. Il croyait que la constitution avait été violée, que l'on interprétait faussement la loi sur la confédération. En sujet loyal, il fit connaître sa détermination de faire décider la question par la plus haute cour du royaume, et à cause de cela, on ne tint aucun compte de ses longues années d'expérience ni de la confiance que le peuple reposait en lui, toutes choses qui le désignaient au choix de la couronne, et on appela à sa place quelqu'un qui n'avait ni expérience ni mandat des électeurs. Ce fut cette personne que l'on chargea de faire des élections dans la nouvelle province. Et qu'a-t-on fait encore? Avant de faire les élections, on tailla des districts électoraux à sa convenance et on commanda un premier ministre. Le ministre de l'Intérieur (M. Oliver) alla au Nord-Ouest dans un but particulier. On mit en opération tout le mécanisme officiel du pays et ce mécanisme n'a cessé de fonctionner sans honte ni vergogne, même en violation des droits les plus sacrés du citoyen, le droit de suffrage et celui d'être représenté dans les conseils de la nation. On est allé même jusqu'à entraîner les tribunaux à se faire les protecteurs des voleurs de bulletins et au mépris des droits du peuple. Depuis le commencement jusqu'à la fin on découvre ce but vile et sordide. Depuis le premier ministre jusqu'aux voleurs de bulletins, tous les acteurs constituent les anneaux de la même chaîne, voués ensemble à l'accomplissement du même objet.

Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'est pas ici, mais je crois que lorsqu'il s'en retournait chez lui au dîner, il repassait